



Bulletin n° 7  
Mardi 12 mai 2015

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)



Stade H (10-13f étalées)

## Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade 8-9 feuilles étalées à 12-13 f étalées, stade 11-13 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 7-8 feuilles étalées à 13-14 f étalées, stade 10-11 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 5-6 feuilles étalées à 10-11 feuilles étalées, stade 9-10 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 5-6 f étalées à 9-10 feuilles étalées, stade 6-7 f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 5-6 feuilles étalées à 7-8 feuilles étalées.

## Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade 9-10 feuilles étalées.

Secteur III (moyen) : stade 8-9 feuilles étalées.

Secteur IV (tardif) : stade 7-8 feuilles étalées.

Secteur V : (très tardif) : stade 5-6 feuilles étalées.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr) rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

## Mildiou

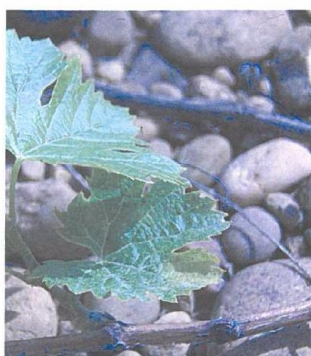
### Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

**Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires)**, il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



*Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »*

Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



*Photo CIRAME*

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

### Analyse du risque

Pas de pluie cette semaine susceptible d'entraîner une contamination.

Les valeurs d'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 1 point en moyenne.

### **Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes**

#### **Observations**

Trois nouveaux foyers primaires sont observés le 11 mai sur les secteurs de Châteauneuf du Rhône, Rousset et Vinsobres suite aux pluies des 26-27 avril.

**Estimation du risque** : moyen en cas de pluie.

### **Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône**

#### **Observations**

Des foyers primaires sont observés le 11 mai sur les secteurs de Beaumes de Venise, Aubignan, Sarrians, Vacqueyras, Châteauneuf du Pape, Châteauneuf de Gadagne (dont 1 grappe), Châteauneuf du Pape, Sablet (1 grappe), Gordes suite aux pluies des 26-27 avril.

**Estimation du risque** : moyen en cas de pluie.

### **Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.**

#### **Observations**

Des foyers primaires sont observés sur les secteurs de St Julien les Martigues, Arles (dont 1 grappe), Tarascon, Noves suite aux pluies des 26-27 avril.

**Estimation du risque** : faible à l'est du territoire, moyen à fort en cas de pluie à l'ouest et au centre du territoire.

### **Territoire Provence :**

#### **Observations**

Des foyers primaires sont observés sur les secteurs de Cogolin, Plan de la Tour, Hyères, La Môle, Taradeau, Roquebrune sur Argens, Vidauban, Callas, Flassans suite aux pluies des 26-27 avril.

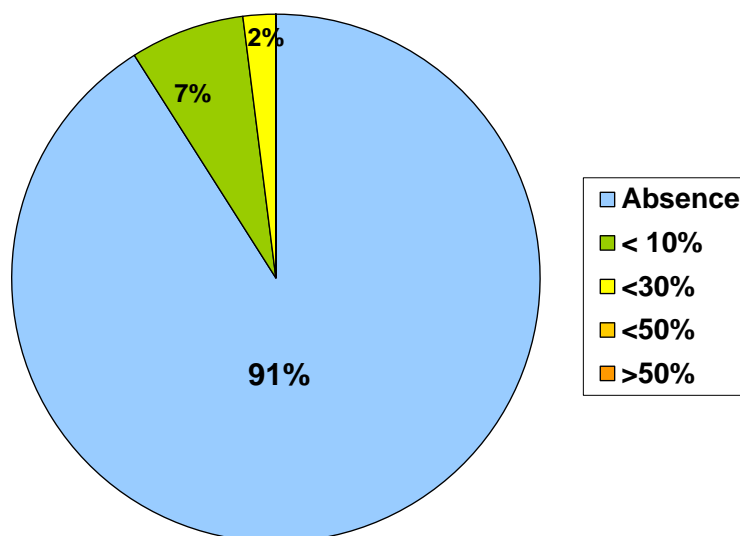
**Estimation du risque** : moyen en cas de pluie.

## Oïdium

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°3)

### Observations :

Sur 101 parcelles fixes observées, 9 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (dont 4 parcelles de Carignan).



Estimation du risque : fort en secteur I et II, en augmentation en secteur III, nul sur les autres secteurs de précocité.

## Black Rot :

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°6)

### Observations

Sur 57 parcelles observées, 13 parcelles présentent des taches sur feuilles, le plus souvent sur des parcelles historiquement sensibles mais également sur des parcelles non atteintes en 2014.

**Estimation du risque** : faible sur les parcelles sans symptôme, fort en cas de pluie sur les parcelles habituellement très sensibles et les parcelles présentant des symptômes.

Black rot sur feuille (photo CA26)



## Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 1ère génération

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°1)

### Observations :

Les vols se terminent en secteur I, ils sont en forte baisse en secteur II et diminuent sur les autres secteurs de précocité.

Des larves L3 sont observées en secteurs II et III. La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 à partir du 11 mai en secteur IV, du 15 mai en secteur V.

larve d'eudémis



larve de cochylis



*Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »*

**Estimation du risque** : localement fort en secteurs I, II et III, nul sur les autres secteurs de précocité.

NB : Les contrôles de seuil de nuisibilité pour la première génération (80 larves pour 100 inflorescences en raisin de cuve, 50 larves pour 100 inflorescences en raisin de table) sont à effectuer en fin de vol par saumurage\*.

\* le saumurage :

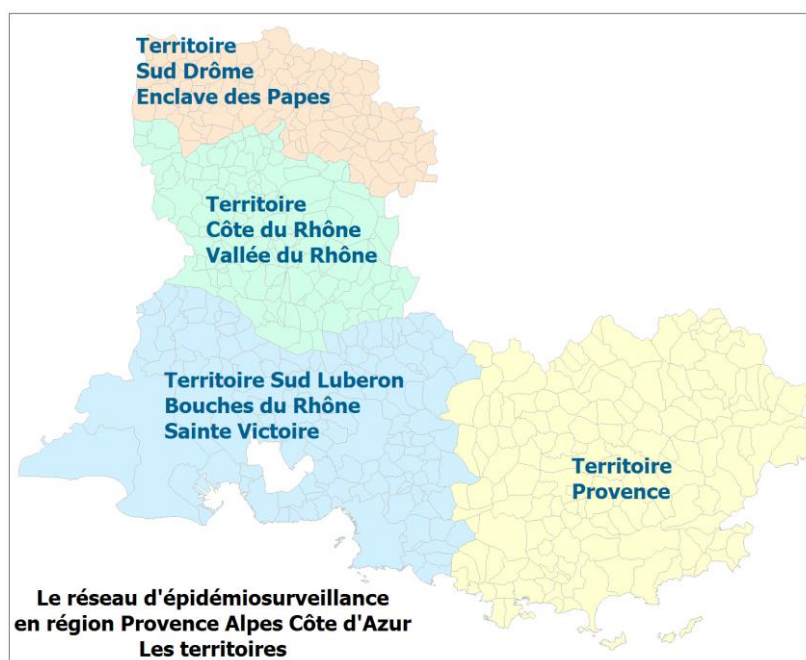
- dissoudre 200g de gros sel dans 2 litres d'eau.
- immerger les inflorescences en veillant à ce qu'elles restent au fond.
- remuer périodiquement pour enlever les bulles d'air contenues dans les boutons floraux. Les larves vont remonter à la surface.
- attendre 20 mn avant de débiter le comptage.
- sortir les larves et les dénombrer.
- renouveler cette opération pendant 1 heure minimum.

### **Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2013 sur les abeilles**

1. Lors des périodes d'intervention sur des cultures peu mellifères mais en présence d'autres plantes en fleurs (semées sous couvert ou adventices) ou présentes dans un environnement à fort potentiel mellifère, dans les situations proches de la floraison des vignes ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. Si vos parcelles sont voisines de ces parcelles en floraison, porter une grande vigilance à vos traitements.
5. **Les traitements effectués le matin présentent un risque supplémentaire** pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

## Les territoires



### LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

### COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoulch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Comber (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*